

venaient me demander de protester contre le projet de centralisation parce qu'ils craignaient une augmentation subséquente de leurs taxes. Je me montrai peu sympathique à cette requête, mais, plus tard, j'eus la satisfaction de les entendre avouer qu'ils s'étaient trompés, qu'ils recevaient une meilleure instruction pour les enfants et qu'il ne leur en coûtait pas plus cher. Je me demandais si le même système ne pourrait pas s'appliquer généralement à toutes les campagnes, là où les distances ne sont pas trop grandes? Je puis ajouter que, dans Québec, une disposition prévoit aussi le transport des enfants à l'école par autobus ou par traîneau durant l'été et durant l'hiver, et que les frais de déplacement sont compris dans le coût total. A ma connaissance, l'organisation fonctionne à l'entière satisfaction de chacun.

M. McNIVEN: Combien l'expérience a-t-elle révélé que coûtaient, dans l'Ouest canadien, les écoles centralisées?

M. WILLOUGHBY: Voulez-vous parler des écoles centralisées, ou des grandes écoles?

M. McNIVEN: Non, des écoles centralisées.

M. WILLOUGHBY: Il n'y a pas tellement d'écoles centralisées—je parle du Manitoba—il y en a quelques-unes. Je ne pense pas que le coût ait beaucoup augmenté—je ne sais seulement s'il a augmenté du tout. Je ne puis répondre en détail à cette question, mais le point est soulevé; à l'occasion, au cours des congrès de commissaires et d'instituteurs, et l'opinion générale veut—comme l'a dit monsieur—que le système soit très satisfaisant et très peu coûteux.

Le PRÉSIDENT: En Colombie-Britannique, alors que le docteur Weir était ministre de l'Instruction publique, la province lança un grand projet pour la création du district agrandi, du district plus étendu, et les résultats ont été déclarés satisfaisants.

M. HILL: Les résultats ont été satisfaisants dans le Nouveau-Brunswick; au fait, l'école secondaire y est comprise, sans augmentation sensible du coût, et aussi les bibliothèques et les gymnases.

M. WILLOUGHBY: Et toute augmentation de coût est amplement compensée par les avantages de premier ordre et l'instruction supérieure qui sont fournis.

M. MACNICOL: Ma prochaine question fait suite à une question de M. Castleden, et elle porte sur le long paragraphe de la page 12 concernant les immeubles et installations. J'aurais une question à poser à cet égard. Certain article a parlé des écoles insalubres, et l'état de plusieurs écoles d'un bout à l'autre du pays fait peine à voir. Votre association s'est-elle entendue avec les associations municipales, a-t-elle discuté avec elles l'augmentation probable de taxes que comporterait l'amélioration des écoles, et quelle a été la réaction des municipalités?

M. WILLOUGHBY: Cela se fait naturellement par voie de l'organisme provincial, et non pas de la Fédération canadienne des instituteurs. Chaque province applique son propre régime éducatif. Il y a un organisme d'instituteurs dans chaque province, et la Fédération canadienne des instituteurs est composée de représentants de ces organismes. Quant au Manitoba, après avoir discuté la chose avec les autorités municipales et éducatives, il nous fut possible de réaliser des améliorations et le reste, mais tout cela se fit très lentement. Juste en ce moment, le Gouvernement manitobain est en voie de proposer certaines normes minima comme modèle aux écoles rurales, et je crois que l'une de ces normes visera les éducateurs, les responsabilités des éducateurs. Il en est ainsi, je pense, dans toutes les provinces.

M. CRUTCHFIELD: Je puis dire que la Fédération canadienne des instituteurs a fait part de cela à toutes les associations éducatives des provinces, les priant de communiquer avec leurs facultés, de dresser un programme de restauration et de construction, d'être prêtes à donner des conseils pratiques quant aux